



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 1. Intitulé du projet

Projet de reconstruction du barrage de la Vigie à Saint-Pierre / Saint-Pierre et Miquelon

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente : a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m <sup>3</sup> .

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition et reconstruction du barrage de la Vigie. Le nouvel ouvrage sera construit en lieu et place du barrage actuel et présentera globalement les mêmes caractéristiques mais sera reconstruit selon les règles de l'art et les techniques actuelles. Certaines améliorations seront apportées à l'ouvrage notamment pour en permettre une meilleure gestion (élargissement de la crête, mise en place de dispositifs de contrôle et de surveillance autonomes).

La démolition/reconstruction du barrage nécessitant la vidange totale de la retenue, des dispositions en vue de protéger la faune piscicole seront entreprises. Préalablement aux opérations, il a été décidé de réhabiliter un ancien barrage situé dans la retenue afin de constituer une réserve minimale en eau douce durant le chantier, utile à la sauvegarde de la ressource piscicole.

Le planning de l'opération est ainsi prévu :

- 3ème trimestre 2021 : réhabilitation batardeau, vidange, sauvegarde de la ressource piscicole
- 4ème trimestre 2021 : démolition
- 2022-2023 : reconstruction et remise en eau.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'alimentation en eau potable de la population insulaire est assurée par une unique usine de potabilisation, elle-même alimentée par deux barrages réservoirs : le barrage du Goéland et le barrage de la Vigie.

- Le barrage du Goéland d'une capacité de 490 000 m<sup>3</sup> a fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2007. Il constitue actuellement la principale réserve d'eau brute de l'île.

- Le barrage de la Vigie a une capacité estimée à environ 300 000 m<sup>3</sup>. Il est aujourd'hui utilisé en ressource de secours, La station ne prélevant plus que 10% sur la Vigie et 90% sur le Goéland.

L'objectif du projet est de sécuriser la ressource en eau pour le territoire de Saint-Pierre.

Pour ce faire, la PRPDE\* doit pouvoir s'alimenter pour moitié sur chacun des réservoirs en gardant une marge de sécurité correspondant à 50% de la capacité de renouvellement annuel. Par ailleurs, les efforts engagés dans la recherche des fuites, les actions visant une rationalisation de la consommation permettent de compenser les besoins liés à l'augmentation de l'urbanisation et des besoins industriels.

L'ouvrage devra être reconstruit dans ses caractéristiques globales et remis en eau en 2023 au plus tard.

\*Personne responsable de la production et de la distribution d'eau : Mairie de Saint-Pierre

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La première partie de l'opération devra avoir lieu en 2021 et concerne la réhabilitation du barrage amont pour sauvegarder la ressource piscicole et la vidange du barrage de la Vigie ainsi que le démarrage des travaux de démolition du barrage existant. Au préalable, le barrage amont est réhabilité et les voies d'accès sont préparées. Les voies d'accès devront également être préparées en limitant l'impact sur l'environnement. L'élargissement des accès carrossables devra être réduit au plus strict.

Les opérations de démolitions doivent être terminées au plus tard au début du printemps 2022 pour permettre la reconstruction sur le 2nd semestre 2022 et 1er semestre 2023. La reconversion des matériaux de démolition sera prévue aux travaux.

La deuxième opération est reconstruction du barrage en lieu et place de l'actuel barrage en béton de 11,5 m de haut. Elle est programmée en 2022 et doit s'étaler sur 2 ans avec la remise en eau au cours du second semestre 2023.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A partir de 2023, la station d'eau gérée et exploitée par la ville de Saint-Pierre reprendra normalement ses prélèvements sur le barrage de la Vigie, la prise d'eau annuelle moyenne est de 360 000m<sup>3</sup>/an, contribuant ainsi à hauteur de 47% à l'alimentation en eau potable pour le territoire de Saint-Pierre. Il convient de noter que cette ressource est également destinée aux services de secours et de lutte contre les incendies. La ville de Saint-Pierre rappelle dans son courrier du 4/02/21 la nécessité de disposer de 2 réservoirs de capacités d'environ 490 000m<sup>3</sup> et 300 000m<sup>3</sup> pour sécuriser le territoire.

L'accessibilité de la crête de l'ouvrage sera étendue non seulement pour les opérations de maintenance, mais également pour la traversée piétonne dans le cadre du schéma territorial de randonnées.

Si l'étude du potentiel hydroélectrique est demandée au maître d'oeuvre, la production hydroélectrique n'est pas inscrite dans le programme. Il s'agira éventuellement de fournir l'énergie nécessaire pour alimenter les dispositifs de contrôle et de surveillance de l'ouvrage et éviter tout raccordement au réseau d'électricité depuis la station d'eau. Cette autonomie pourra également être étudiée par alimentation photovoltaïque.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Les opérations de vidange et de réhabilitation du barrage amont ne sont soumises à aucune autorisation et feront l'objet d'un porter à connaissance comprenant une notice d'incidence environnementale.

Les opérations de démolition seront également intégrées au dossier de porter à connaissance avec arrêté complémentaire.

La reconstruction du barrage sera soumise à autorisation environnementale avec ou sans étude d'impact selon le résultat de la demande de cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur au-dessus du terrain naturel :	11,5m
Longueur en crête	+/- 95m (même ancrage)
Altitude de la crête du barrage (cote NGF)	124 NGF
Altitude de la retenue maximale en exploitation normale (cote NGF)	123 NGF
Capacité totale de la retenue normale	+/- 300 000m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Saint-Pierre (Archipel de  
Saint-Pierre et Miquelon)  
97500

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 46°46'46" N Lat. 56°12'02" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étang de la Vigie se situe sur la ZNIEFF de type 2 n°050030030 Saint-Pierre. Cette ZNIEFF comprend l'ensemble de l'île à l'exception des zones urbanisées.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Pierre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de Saint-Pierre et Miquelon Approuvé par Arrêté n° 559 du 28/09/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume du corps de barrage à démolir est évalué à 3000m <sup>3</sup> de béton cyclopéen (béton galet). Les matériaux de démolition constituent d'excellent matériaux de remblais, ils devront pouvoir être remobilisés in fine (ressource recyclable).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouvel ouvrage sera reconstruit en béton, dont les matériaux seront majoritairement issus de la carrière de Saint-Pierre.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de destruction de milieux naturel, seuls les aménagements de chantiers et amélioration des voies d'accès pourraient avoir une emprise sur des zones naturelles, mais dont les impacts restent limités dans le temps et dans l'espace. Les voies d'accès existantes seront rendues carrossables mais leur élargissement sera limitée à la largeur d'un seul véhicule de chantier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très à la marge et seulement pour l'aménagement de la voie d'accès depuis la station d'eau. Cette piste (chemin de randonnée) devra être rendu carrossable et accessible par les engins de chantiers. La voie d'accès par la route de l'anse à pierre ne fera l'objet que d'un renforcement (matériaux concassés).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets d'eau lors des opérations de vidange dans le milieu naturel et notamment vers l'étang de Savoyard devront être contrôlés, notamment en cas de pollution liés à des fuites des engins de chantiers.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère en phase travaux des déplacements liés aux engins de chantiers notamment vers la zone de carrière située à proximité. En phase d'exploitation, les accès aux véhicules seront interdits sauf accès pour surveillance et maintenance.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet génère des nuisances sonores ponctuelles en phase travaux liées aux opérations de démolition, de reconstructions et des déplacements liés aux engins de chantiers notamment vers la zone de carrière située à proximité. Le projet est situé à proximité de la carrière du Fauteuil, site générant de nombreuses nuisances sonores liées aux engins de chantiers et activités d'extraction (explosifs, pelle, BRH ..)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait générer des nuisances olfactives très ponctuelles en phase travaux liées gaz d'échappement des engins de chantiers.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourrait générer des vibrations très ponctuelles en phase travaux liées aux opérations de démolition.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère des rejets dans l'air en phase travaux liées gaz d'échappement des engins de chantier
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eau brut dans le cours d'eau lors des opérations de vidange
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut générer des déchets de chantiers, la mise en place d'une charte chantier vert devra préciser la gestion de ceux-ci. Les bétons issus de la démolition devront être traités comme ressource recyclable.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le barrage sera reconstruit sur le même site et dans les proportions que le barrage érigé en 1958, l'impact paysager de l'ouvrage et de la retenue que l'on connaît depuis plus de 60 ans sera donc le même.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à éviter et réduire les effets négatifs notables du projet en phase Vidange sont détaillées en annexe dans le Porter à Connaissance pour la vidange qui sera complété pour les opérations de réhabilitation du batardeau et de démolition.

Les mesures destinées à éviter et réduire les effets négatifs notables du projet en phase de démolition seront précisées dans la notice d'incidence environnementale du Porter à connaissance à compléter.

Les mesures destinées à réduire les effets négatifs notables du projet en phase de reconstruction seront précisées dans la notice d'incidence environnementale.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Pierre

le, 9/03/21

Signature

Le Président,

Bernard Briand



B.P. 4365 - Rue Borda  
97500 ST-PIERRE et MIQUELON  
Tél : 05.08.41.16.60